

**Note:** Le ministère des Affaires extérieures, créé en 1909, porte un nouveau titre d'usage depuis le 28 juin 1989. Il s'appelle désormais Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. Ce changement reflète les responsabilités qu'exerce le Ministère en matière de commerce extérieur depuis le début des années 80. Le symbole identificateur (le logotype) du Ministère a également été modifié en conséquence. Comme le présent Rapport porte sur la période antérieure à ce changement, le Ministère y est cité sous son ancien nom.